

## Le travail, marchandise fictive ? 100 ans de marchandisation de la main d'œuvre mexicaine aux États-Unis

*Labour, a Fictional Commodity? 100 Years of Marketization of Mexican Labor in the United States*

Yves-Marie Abraham

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/360>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.360](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.360)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

### Éditeur

Association d'Économie Politique

### Référence électronique

Yves-Marie Abraham, « Le travail, marchandise fictive ? 100 ans de marchandisation de la main d'œuvre mexicaine aux États-Unis », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 25 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/360> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.360](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.360)

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

---

# Le travail, marchandise fictive ? 100 ans de marchandisation de la main d'œuvre mexicaine aux États-Unis

*Labour, a Fictional Commodity? 100 Years of Marketization of Mexican Labor in the United States*

Yves-Marie Abraham

---

## Retour sur la critique polanyienne de la société de marché

- 1 La « société de marché » est impossible, c'est une utopie dangereuse : tel est le verdict prononcé par Karl Polanyi en 1944, dans *La grande transformation*. En principe, explique-t-il, dans une société de ce type, la satisfaction des besoins matériels de ses membres est assurée par des marchés autorégulateurs. Autrement dit, la production et la distribution des biens et des services sont commandées par les prix qui émergent de la confrontation entre offres et demandes concernant ces biens et services. Aucun autre principe, aucune autre règle que celles du « marché libre » n'entrent en ligne de compte dans le « procès économique ». Une pré-condition essentielle toutefois : que chacun s'efforce de poursuivre son intérêt individuel (Polanyi, 1983 : 102).
- 2 Mais, un tel système n'est envisageable qu'à la condition qu'il y ait des marchés pour tous « les éléments de l'industrie ». Et parmi ces éléments, on trouve en premier lieu la terre, le travail et la monnaie. « Le point fondamental est le suivant : le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels de l'industrie ; ils doivent eux aussi être organisés en marchés ; ces marchés forment en fait une partie absolument essentielle du système économique. (...) toute mesure, toute politique qui empêcherait la formation de ces marchés mettrait *ipso facto* en danger l'autorégulation du système » (Polanyi, 1983 : 107-108).

- 3 Or, et c'est là tout le problème, travail, terre et argent ne sont pas des marchandises, soutient Polanyi, en ce sens qu'ils n'ont pas été produits pour la vente sur le marché. « Le travail n'est que l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même – laquelle de son côté n'est pas produite pour la vente mais pour des raisons entièrement différentes –, et cette activité ne peut pas non plus être détachée du reste de la vie, être entreposée ou mobilisée ; la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme ; enfin la monnaie réelle est simplement un signe de pouvoir d'achat qui, en règle générale, n'est pas le moins du monde produit, mais est une création du mécanisme de la banque ou de la finance d'État. Aucun de ces trois éléments – travail, terre, monnaie – n'est produit pour la vente ; lorsqu'on les décrit comme des marchandises, c'est entièrement fictif. » (Polanyi, 1983 : 107).
- 4 La conséquence du fait de traiter ces éléments comme des marchandises ne peut qu'être dramatique. « Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait, du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société. (...) aucune société ne pourrait supporter, ne fût ce que pendant le temps le plus bref, les effets d'un pareil système fondé sur des fictions grossières, si sa substance humaine et naturelle comme son organisation commerciale n'étaient pas protégées contre les ravages de cette fabrique du diable. » (Polanyi, 1983 : 108-109).
- 5 En ce qui concerne le travail, sa marchandisation est jugée impossible par Polanyi car « le travail n'est rien d'autre que ces êtres humains eux-mêmes dont chaque société est faite » (Polanyi, 1983 : 106). La force de travail est inséparable du travailleur. Dès lors, en la traitant comme une marchandise, c'est-à-dire comme une « chose », on finit nécessairement par traiter le travailleur lui aussi comme une chose. Dans un monde qui a fait de la liberté et de l'égalité des êtres humains ses deux valeurs fondamentales, c'est évidemment inacceptable et indéfendable. Voilà pour la contrainte morale.
- 6 Mais le fait que la force de travail soit indissociable du travailleur pose aussi d'inévitables problèmes pratiques, dans la perspective de l'employeur. Cette force de travail présente la particularité d'être une « marchandise » qui peut se prononcer sur sa valeur puis sur son utilisation une fois « achetée » ; une marchandise douée surtout *a priori* d'une autonomie considérable, qui peut lui permettre à tout moment de fausser compagnie à celui qui prétend l'utiliser. Certes, la sociologie des sciences et des techniques nous a appris que tout « objet » est capable d'actes de résistance (Latour, 1994), mais la force de travail humaine présente sur ce plan des qualités toutes particulières.
- 7 À cette autonomie de la force de travail s'ajoutent d'autres caractéristiques qui en compliquent sérieusement l'utilisation. Cette « marchandise » vient forcément avec le travailleur, qui lui-même ne vient en principe pas seul. Il s'agit d'un être social. Comme le rappelle Durkheim, dans des mots qui pourraient être ceux de Polanyi, tout être humain « est d'un temps et d'un pays, il a une famille, une cité, une patrie, une foi religieuse et politique, et tous ces ressorts et bien d'autres encore se mêlent, se combinent de mille manières, croisent et entrecroisent leur influence sans qu'il soit possible de dire au premier coup d'œil où l'un commence et où l'autre finit. » (Durkheim, 1970 : 85).
- 8 Tout cela donc, qu'il s'agisse de contraintes morales, psychologiques, sociologiques ou tout simplement pratiques, empêche *a priori* de traiter la force de travail comme une pure marchandise. Pour ce faire, il faudrait pouvoir distinguer cette force de celui qui l'exerce, extraire le travail de son porteur, séparer l'Homme du travailleur, ce qui est évidemment

impossible physiologiquement et semble donner raison à Polanyi sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin la démonstration.

- 9 Pourtant, cette séparation entre la force de travail et celui qui la porte s'avère praticable. Une marchandisation du travail est donc possible, sans que cela ne provoque le cataclysme social prédit par Polanyi. Telle est du moins la première thèse que nous voudrions soutenir ici. Par ailleurs, nous voudrions montrer que cette marchandisation du travail n'est pas la conséquence de la mise en place de marchés autorégulateurs, contrairement à ce qu'avance Polanyi. Selon nous, le traitement du travail humain comme une pure marchandise peut, dans certaines circonstances, être grandement facilité au contraire par l'absence d'un marché du travail autorégulé.
- 10 Pour soutenir ces deux thèses, nous avons choisi de décrire les dispositifs institutionnels qu'utilisent depuis un siècle environ les dirigeants politiques et économiques américains (et mexicains) pour assurer la « marchandisation » de la main d'œuvre d'origine mexicaine. Ces dispositifs sont globalement au nombre de trois : le travail temporaire légal sur le sol américain (programme *bracero* en particulier), le travail légal dans des usines de montage américaines sur le sol mexicain (programme de *maquiladoras*) et enfin, le travail clandestin sur le sol américain. Tous trois ont permis aux entreprises américaines de « marchander » le travail de millions de Mexicains, c'est-à-dire de le traiter pratiquement comme n'importe quelle autre marchandise, sans pour autant que l'on puisse parler d'esclavage.

## Comment transformer avec succès le travail en marchandise : le cas de la main d'œuvre mexicaine employée par des entreprises américaines

### Travail temporaire légal sur le sol américain : le programme bracero

- 11 Établie en 1848, l'actuelle frontière entre le Mexique et les États-Unis n'a pas constitué un obstacle à la libre circulation des personnes avant 1924 et la création de la *Border patrol* par le gouvernement américain. Jusque là, son franchissement ne posait à peu près aucune difficulté et allait de soi pour les ressortissants mexicains. Il faut se souvenir que cette frontière négociée en 1948 avait amputé le Mexique de 40 % de son territoire. Après cette date, au Nord du Rio Grande, le territoire est devenu officiellement Américain, mais est resté peuplé de Mexicains.
- 12 Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des milliers de jeunes hommes sont venus travailler dans les chemins de fer et les exploitations agricoles du Sud des États-Unis. Puis d'autres, par milliers à nouveau, mais le plus souvent en famille cette fois, ont trouvé refuge au nord de la frontière pendant la révolution mexicaine (1910) et la guerre civile qui suivit. En 1917, un premier programme officiel de « travailleurs invités » est lancé à l'initiative des autorités américaines qui veulent compenser le départ sur le front européen de dizaines de milliers de jeunes hommes. Plus de 70000 travailleurs traversent alors officiellement la frontière, mais bien d'autres les suivent, sans titre de séjour et sans que cela ne pose le moindre problème à personne, au moins jusqu'en 1921 (Odgers-Ortiz, 2003 : 61 ; Bickerton, 2001 : 898). Légaux et illégaux sont à l'œuvre dans les fermes de l'Ouest ou du Middlewest, et même pour une part dans les industries des Grands lacs (Vagnoux, 1998 : 26).

- 13 À partir de 1921 toutefois, et au cours des sombres années 30 surtout, du fait de la récession économique, les autorités américaines organisent plusieurs opérations d'expulsion de travailleurs mexicains, qui viseront même des citoyens américains d'origine mexicaine... (De Genova, 2006 ; Odgers-Ortiz, 2003). Ils sont près de 600 000, la plupart contre leur gré, à repasser la frontière vers le Mexique dans le cadre du *Repatriation Program*, au cours des années de dépression (Vagnoux, 1998 : 26).
- 14 Mais, en 1941, les États-Unis entrent en guerre et le départ de milliers de jeunes hommes vers l'Europe suscite à nouveau d'importants besoins de main d'œuvre. La solution est toute trouvée : on importera temporairement de la main d'œuvre mexicaine, avec la bénédiction des autorités de ce pays, qui peuvent ainsi offrir des emplois à leurs trop nombreux citoyens démunis. Le *Bracero Program* est signé par les gouvernements américains et mexicains dès 1942 (*Public Law 45*, ratifiée par le congrès le 4 août) (Vermette, 2005 : 48). Selon les termes de ce premier accord bilatéral, qui doit prendre fin avec l'engagement des États-Unis dans la guerre, ce sont les autorités américaines qui sont officiellement employeurs des travailleurs mexicains. Elles doivent évaluer les besoins de main d'œuvre et établir sur cette base un certain nombre de contrats de travail temporaire (3 à 9 mois). Les autorités mexicaines s'occupent de leur côté de recruter des candidats à l'émigration provisoire, en fonction du nombre de contrats offerts par les Américains. Ces contrats garantissent aux travailleurs mexicains, les *braceros*, la prise en charge de leurs frais de déplacement et de séjour, un salaire identique à celui des travailleurs américains (jamais inférieur à 30 sous par heure) et une protection contre tout acte de discrimination (Bickerton, 2001 : 904 ; Morgan, 2004 : 130).
- 15 En 1947, malgré la fin de la guerre, l'accord est reconduit, à la satisfaction de tous, et il en sera finalement de même jusqu'en 1964. Les termes de cet accord fluctuent au gré des rapports de force entre les parties prenantes. C'est ainsi par exemple que les agriculteurs américains obtiennent de 1947 à 1951 le droit de traiter directement avec les travailleurs mexicains, quitte à prendre eux-mêmes en charge les frais de déplacement et de séjour de ces derniers. En 1951, alors que les États-Unis ont envoyé combattre en Corée une partie de leur jeunesse et que le Congrès vote une nouvelle loi autorisant l'emploi temporaire massif de travailleurs étrangers (*Public Law 78*), le gouvernement mexicain est en position de réclamer et d'obtenir des autorités américaines qu'elles assument à nouveau le rôle de contractant, garantie d'une meilleure protection pour les ressortissants mexicains face aux employeurs américains (Bickerton, 2001). Mais trois ans plus tard, lors de la renégociation de l'accord et alors que les autorités mexicaines réclament un salaire minimum fixe pour les *braceros*, les États-Unis rompent les négociations et lancent une campagne de recrutement « sauvage » de plusieurs semaines à la frontière avec le Mexique... (Morgan, 2004 : 128 ; De Genova, 2006 : 217).
- 16 Enfin, en 1964, le gouvernement américain décide unilatéralement de mettre un terme au programme. Celui-ci est devenu l'objet à l'époque de nombreuses critiques du côté états-unien. On lui reproche d'avoir contribué notamment à l'arrivée massive de clandestins et à une baisse des salaires pour les travailleurs américains. Mais le traitement réservé aux *braceros* est également dénoncé avec de plus en plus de virulence.<sup>1</sup> Outre ces critiques, il s'avère (surtout ?) que l'agriculture intensive américaine a pour l'essentiel parachevé sa mécanisation en ce milieu des années 1960... La force de travail humaine a perdu une grande part de son utilité, entre autres dans la culture du coton (Vagnoux, 1998 : 27 ; Grove, 1996 : 304, 320 ; De Genova, 2006).

- 17 Au total, près de 5 millions de *braceros* ont bénéficié d'un contrat de travail temporaire entre 1942 et 1964. Au cours de la deuxième moitié des années 1950, ils furent en moyenne 480 000 à travailler chaque année aux États-Unis (Grove, 1996 : 303). L'agriculture est restée tout au long de ces années le principal secteur concerné. Toutefois, une partie de cette main d'œuvre temporaire a également été embauchée dans les chemins de fer. Trente états américains ont bénéficié du programme, mais ce sont évidemment les états limitrophes du Mexique (Texas et Californie en particulier) qui ont accueilli le plus grand nombre de ces travailleurs saisonniers. A la fin des années 1950, les *braceros* représentaient à eux seuls 18 % de la main d'œuvre saisonnière dans l'agriculture états-unienne (Grove, 1996 : 310). Caractéristique démographique importante de ces ouvriers agricoles : il s'agissait dans leur grande majorité d'hommes, qui avaient traversé seuls la frontière, laissant éventuellement derrière eux pour plusieurs mois femmes et enfants. Les autorités mexicaines et américaines, ainsi que les agriculteurs américains, ont pendant toute la durée du programme découragé la migration familiale (Mize, 2006 : 101 ; Cohen, 2006).
- 18 La plupart des chercheurs ayant travaillé sur le programme *Bracero* s'entendent pour dire qu'il était excessivement favorable aux intérêts des agriculteurs américains. Wayne Grove, qui propose une analyse économique de ce dispositif de gestion de la main d'œuvre, affirme ainsi par exemple : « Le programme *Bracero* était une solution rêvée pour les agriculteurs : il apportait de la certitude sur un marché du travail jusque là très incertain, il permettait à ces agriculteurs de baisser leurs coûts de main d'œuvre et il leur garantissait une force de travail extrêmement productive. » (Grove, 1996 : 312). De même, selon Kitty Catavita, l'une des meilleures spécialistes de cet épisode des relations américano-mexicaines : « Les employeurs américains bénéficiaient [grâce à ce programme] d'une réserve assurée de main d'œuvre soumise. En outre, ils étaient en position d'imposer leurs conditions de travail : horaires, salaires et conditions de vie pendant la durée du contrat. » (Catavita, 1992, citée par Bickerton, 2001 : 909)
- 19 Le pouvoir de négociation des *braceros* semble en effet être resté très faible, voire inexistant, tout au long de la durée du programme. Même lorsque les contrats de travail étaient délivrés par le gouvernement américain, les termes de ces contrats n'étaient que rarement respectés par les employeurs, qui n'étaient en fait guère contrôlés (Basok, 2000 : 225). Et apparemment, la simple menace d'un renvoi de l'autre côté de la frontière suffisait le plus souvent pour mettre fin à toute protestation de la part de ces « travailleurs invités » (Mize, 2006 : 100). Évidemment, cette menace ne pouvait être efficace que dans la mesure où le marché du travail mexicain était encore plus défavorable aux intérêts de ces ouvriers. Selon, Wayne Grove, les salaires offerts au Mexique à l'époque, pour des travaux comparables, étaient en moyenne 10 fois inférieurs à ceux que les employeurs américains proposaient... (Grove, 1996 : 313).
- 20 Le nom de ce programme d'importation massive de main d'œuvre dit peut être en fait l'essentiel. *Bracero* signifie « manœuvre » en espagnol, et vient de *brazo*, qui veut dire « bras ». Voilà, au fond, ce que cherchaient les propriétaires et les dirigeants américains dans cette affaire : des « bras », et seulement des « bras ». Le dispositif mis en place, fondé sur des emplois temporaires en pays étranger (anglophone), loin de toute famille, l'accueil dans des camps de fortune, surveillés par des contremaîtres américains, interdisait aux propriétaires de ces « bras » d'être autre chose qu'une force de travail. Les rôles sociaux de conjoint, de père de famille, de citoyen ou autres étaient abandonnés à la frontière, pour plusieurs mois. Tel est le « secret » de la marchandisation du travail :

la mise entre parenthèses, plus ou moins durable et rigoureuse, de ces rôles multiples qui confèrent à l'être humain une identité autre que celle de travailleur.

- 21 Le sociologue Ronald Mize soutient que le *Bracero Program* constituait en réalité une forme d'*institution totale* qui, comme toute institution de ce type (Goffman, 1968) privait les *braceros* de leur autonomie et contribuait à leur dépersonnalisation pendant leur séjour sur le sol américain (Mize, 2006). « Comme jamais auparavant, le Programme *bracero* a permis aux gros exploitants américains de traiter leur main d'œuvre saisonnière avec le même sens des affaires que n'importe quel autre facteur de production » (Grove, 1996 : 317). Pratiquement, ce programme américain a poussé la « marchandisation » et la « chosification » de ces travailleurs mexicains à un point tel que la différence avec certaines formes de travail forcé ou d'esclavage s'avère *a priori* plutôt ténue. Richard Craig, auteur de l'un des ouvrages de référence sur ce dispositif, considère que la situation des *braceros* s'apparentait à « un état virtuel de péonage<sup>2</sup> physique et mental » (Craig, 1971 : 15). Un employé du Département du Travail, ayant supervisé le Programme *bracero* entre 1959 et 1964, parle d'un « esclavage légalisé » (Grove, 1996 : 312). C'est à peu près ce que disait également à l'époque, avec un cynisme certain, l'un des propriétaires bénéficiaire du système : « Nous avons l'habitude d'acheter nos esclaves. A présent, nous les louons au Gouvernement. » (Garcia, 1980 : 230).
- 22 Il n'en reste pas moins que ces *braceros* étaient des salariés, c'est-à-dire des travailleurs « formellement libres », selon l'expression de Max Weber. Pour l'employeur, l'un des avantages de recourir à ces travailleurs « libres » est qu'il n'y avait pas à prendre en charge leur survie matérielle en dehors de la haute saison des travaux agricoles, contrairement aux esclaves. Tant que cette main d'œuvre salariée restait disponible en grand nombre chaque année, ce « rapport de production » n'était donc probablement pas moins profitable que l'esclavage, et l'était peut être même davantage... L'hypothèse mériterait d'être testée.

## Travail légal dans l'« in-bond industry » au Mexique : les maquiladoras

- 23 Le dispositif des *maquiladoras* vient en quelque sorte remplacer le programme *Bracero*. Mais cette fois, il s'agit d'une initiative des autorités mexicaines. Tout commence en 1961, quand le gouvernement mexicain lance *El Programa Nacional Fronteriza* (PRONAF). Ce programme vise le développement économique et social de la zone frontière du nord du Mexique, région où affluent depuis plusieurs décennies un nombre grandissant de candidats à l'émigration vers les États-Unis (Schwartz, 1987 : 2-3 ; Sklair, 1993 : 28). Le moyen de ce développement doit être la création d'une industrie locale, permettant de produire au Mexique une part des biens jusque là importés, notamment de chez le grand « voisin » (Schwartz, 1987 : 2 ; Labrecque, 2005 : 44). Pour ce faire, il est prévu de « nettoyer » les villes frontières de toutes les activités illicites qui y font florès et de développer les infrastructures nécessaires à l'industrialisation de cette région, censée devenir la « vitrine du Mexique » (Sklair, 1993 : 28).
- 24 Mais en 1964, les autorités américaines, on l'a vu, mettent un terme au programme *Bracero*. Près de 200 000 travailleurs temporaires rentrent au Mexique sans espoir de pouvoir revenir travailler aux États-Unis l'année suivante. Des dizaines de milliers d'entre eux se retrouvent ainsi sans emploi à la frontière. La situation est explosive, d'autant que



les réalisations concrètes du PRONAF sont quasi inexistantes, du fait en particulier d'un grave manque de capitaux (Sklair, 1993 : 28). L'idée émerge alors que la manière la plus rapide et la plus efficace d'industrialiser le Nord du Mexique consiste à y vendre la très peu coûteuse main d'œuvre mexicaine à des industriels américains en quête de réduction de leurs coûts de production.

- 25 Sur le plan réglementaire, la solution est offerte par la loi américaine. Elle consiste en effet à tirer parti de deux articles du *Tariff Act* américain de 1962 : les articles 806.30 et 807.00. Ces textes autorisent les entreprises américaines à faire assembler à l'étranger des articles constitués d'éléments fabriqués aux États-Unis, en ne payant au retour de droits de douane que sur la valeur ajoutée à ces éléments, c'est-à-dire pour l'essentiel sur le coût de la main d'œuvre et les frais généraux. Concrètement, ils permettent aux industries états-uniennes à forte intensité de main d'œuvre de réaliser d'importantes économies sur le plan de leur masse salariale (Schwartz, 1987 : 4 ; Sklair, 1993 : 9). Toutefois, cette option n'est réellement intéressante que dans la mesure où les coûts de transport (aller-retour) restent peu élevés. En tant que pays voisin des États-Unis, le Mexique jouit donc d'un net avantage comparatif sur ce plan, notamment par rapport aux pays asiatiques qui offrent aussi à l'époque une main d'œuvre très peu coûteuse.
- 26 C'est donc en s'appuyant sur ces dispositions légales et en pariant sur les atouts de la proximité géographique avec les États-Unis, que les autorités mexicaines lancent officiellement au cours de l'année 1965, le projet d'un *Programa de Industrializacion Fronteriza* ou *Border Industrialization Program* (BIP). Les objectifs du programme sont à court terme de réduire le chômage à la frontière avec les États-Unis et de stimuler les exportations pour tenter de rééquilibrer la balance des paiements. A long terme, le BIP est censé permettre d'augmenter les qualifications de la main d'œuvre mexicaine et de stimuler le développement d'une véritable industrie mexicaine (Schwartz, 1987 : 4).
- 27 Le moyen utilisé pour tenter d'atteindre ces objectifs est simple : l'exemption de toute taxe sur l'importation de matières premières et de composants destinés à des usines d'assemblage ou de transformation situées le long de la frontière américaine (à l'intérieur d'une bande de 20 kilomètres de large), à condition que le produit de ces usines soit destiné à l'exportation vers les États-Unis.<sup>3</sup> Outre cet avantage sur le plan fiscal, l'État mexicain fait valoir, dans les diverses présentations de son programme, la proximité géographique avec les États-Unis et surtout une main d'œuvre mexicaine « peu chère, facilement adaptable et hautement productive. » (Sklair, 1993 : 45), ce qui est effectivement le cas par comparaison avec la main d'œuvre américaine, ne serait-ce que parce que cette dernière bénéficie du soutien d'organisations syndicales puissantes.
- 28 En l'absence d'un cadre réglementaire précis jusqu'en 1971, la définition juridique des *maquiladoras* est restée incertaine pendant plusieurs années. Les données quantitatives concernant les débuts du programme sont donc sujettes à caution. D'après Sklair (1993 : 54), on recensait 72 *maquiladoras* en 1967, employant 4000 salariés. En 2001, année à partir de laquelle l'industrie *maquila* est entrée dans une crise dont elle ne semble toujours pas sortie, on comptait plus de 3700 établissements de ce type, offrant un emploi à 1.3 millions de travailleurs mexicains. Ces entreprises représentaient alors 35 % de l'industrie mexicaine (Cooney, 2001 : 60), étaient responsables de près de la moitié des exportations du pays (Arès, 2005 : 219) et venaient juste derrière l'industrie pétrolière en ce qui concerne l'entrée de devises étrangères au Mexique (Labrecque, 2005 : 58).
- 29 Le secteur *maquiladora* doit son développement tout d'abord à un assouplissement constant du cadre réglementaire que devait respecter les investisseurs pour bénéficier



des avantages fiscaux consentis par le gouvernement mexicain. Dès 1972 notamment, il est devenu possible d'établir une maquiladora n'importe où sur le territoire mexicain. Pour plusieurs chercheurs, la dérégulation progressive de ce secteur s'est traduite en fait par une « *maquilazation* » ou « *maquilization* » rampante de toute l'industrie mexicaine (Sklair, 1993 : 228 ; Kopinak, 1996 : 13-15). Conjointement à ces aménagements réglementaires, les autorités mexicaines n'ont eu de cesse d'affaiblir les protections qu'apportait aux salariés un droit du travail qui, dans sa version de 1970, était considéré comme plutôt progressiste (Sklair, 1993 : 54-55 ; Kopinak, 1996 : 10-11). Une stratégie de « flexibilisation » de la main d'œuvre a ainsi été poursuivie sans relâche au cours des années 1980 et 1990. En 2001 encore, le ministre du Travail mexicain déclarait que le secteur *maquila* représentait « le modèle de la nouvelle culture du travail que le président Fox s'efforce d'implanter », et annonçait une réforme du droit du travail visant l'élimination de certaines « rigidités » persistantes sur le marché du travail (Labrecque, 2005 : 51).

- 30 Dans ses tentatives pour garantir aux investisseurs étrangers l'accès à une main d'œuvre docile et bon marché, le gouvernement mexicain n'a pas véritablement rencontré d'opposition. La Confédération des Travailleurs du Mexique (CTM), centrale syndicale majoritaire, est en réalité un syndicat d'État (depuis 1938) jouissant d'un quasi monopole sur l'industrie mexicaine. Soucieuse de préserver ce monopole, la CTM s'est avérée notamment très efficace pour empêcher la formation de véritables syndicats autonomes dans les *maquilas*. Plus généralement, elle revendique son soutien à la croissance de ce secteur. Mais, selon nombre de chercheurs, c'est le syndicalisme officiel dans son ensemble qui reste fondamentalement subordonné aux intérêts des dirigeants politiques et économiques mexicains (Sklair, 1993 : 58 ; Bizberg, 1998 ; Fussell, 2000 : 64 ; Cooney, 2001 : 66-69 ; Carrillo, 2007). Comme le notent en 1995, dans un journal d'affaires américain, les auteurs d'un article intitulé « Ce que doit savoir un gestionnaire pour réussir en affaires au Mexique » : « Environ un tiers des *maquiladoras* disposent d'un syndicat organisé, et l'influence syndicale peut être forte dans certaines régions (spécialement dans l'Est de la région frontalière du Mexique). (...) Les syndicats, toutefois, ne sont guère militants et s'avèrent plutôt soucieux de fournir [aux employeurs] une réserve de main d'œuvre facilement accessible. » (Tong-Martindale et Kellner, 1995 : 65).
- 31 Enfin, outre les aménagements institutionnels mis en œuvre par le gouvernement mexicain pour faciliter la croissance du secteur *maquila*, il faut évoquer l'impact décisif qu'ont eu les dévaluations du peso mexicain en 1976, 1982 et 1995. Les trois principales poussées de croissance de ce secteur ont suivi de près ces dévaluations et peuvent, semble-t-il, leur être attribuées dans une large mesure. La raison en est simple : une perte de valeur du peso par rapport au dollar américain représente pour les *maquiladoras* appartenant à des entreprises américaines (c'est le cas de la très grande majorité d'entre elles jusqu'à aujourd'hui<sup>4</sup>) une baisse directe des coûts de main d'œuvre. En outre, les crises économiques qui ont incité le gouvernement mexicain à dévaluer le peso ont fragilisé en premier la main d'œuvre la moins qualifiée – celle que recherche en priorité les *maquiladoras* – dont le pouvoir de négociation s'est trouvé encore réduit par rapport à celui des dirigeants du secteur *maquila*. Bref, on peut avancer, de façon certes un peu caricaturale, que ce secteur ne se porte jamais mieux que lorsque l'économie mexicaine va mal (Sklair, 1993 ; Cooney, 2001 ; Delgado-Wise et Covarrubias, 2007).
- 32 Quoi qu'il en soit, à la fin des années 1990, les *maquiladoras* occupaient incontestablement une place essentielle dans l'économie mexicaine. Elles forment alors un secteur qui

rassemble des entreprises engagées dans des activités industrielles de plus en plus diversifiées et sophistiquées. Aux usines d'assemblage simple (matériels électroniques ou électriques, jouets,...) employant presque exclusivement des jeunes femmes sans formation (et célibataires !<sup>9</sup>) à des postes déqualifiés, se sont ajoutées des *maquilas* œuvrant dans d'autres secteurs (confection, équipement automobile, chimie,...), à plus forte intensité de capital, assurant parfois la transformation ou la fabrication intégrale de certains produits et réclamant aussi pour une part d'entre elles davantage de compétences de la part des salariés (ingénieurs, techniciens) – on parle de *maquiladoras* de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération (Labrecque, 2005 ; Arès, 2002 ; Villavivencio, 2004 : 148). Peut-on pourtant parler d'un véritable développement industriel du Mexique ? Rien n'est moins sûr.

- 33 La première raison d'être des *maquiladoras* reste bel et bien, semble-t-il, de fournir du « cheap labour » aux entreprises américaines. La crise qui affecte ce secteur depuis 2001 en apporte la preuve. Entre 2001 et 2002, plus de 500 usines ont fermé et des réductions d'effectifs ont touché au total près de 300 000 employés (Arès, 2005). Le nombre d'usines est descendu dans les années suivantes en dessous de 3000 (2783 en décembre 2006), tandis que le nombre d'employés s'est stabilisé aux alentours d'1 million (Carrillo, 2007). Selon Arès (2002, 2005), cette crise est due au ralentissement de l'économie américaine, à la mise en application des règles de l'ALENA et à la fin de l'accès préférentiel au marché américain pour les produits mexicains, mais surtout à une hausse des coûts de production dans les *maquiladoras* ; en particulier des coûts salariaux. Autrement dit, le Mexique ou, plus exactement, la main d'œuvre mexicaine est devenue trop chère pour les entreprises du « Premier Monde » ; plus chère en tout cas que la main d'œuvre de certains pays asiatiques et tout particulièrement de la Chine, vers qui se sont redirigés alors massivement les Investissements Directs Étrangers (IDE). La proximité géographique entre le Mexique et les États-Unis n'a pas suffi à compenser cette différence de coûts salariaux (Rosen, 2003). Pour Arès (2002 : 4), non seulement ces *maquiladoras* n'ont pas permis au Mexique de connaître un réel décollage industriel, mais elles sont devenues « une source d'instabilité économique » pour le pays.
- 34 Certes, le secteur *maquila* ne s'est pas totalement effondré et certains chercheurs (Villavivencio, 2004 ; Carrillo, 2007, par exemple) veulent croire que les *maquiladoras* de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération, impliquant de plus gros investissements sur le sol mexicain et une main d'œuvre nettement plus qualifiée, permettront enfin que se constitue une vraie industrie mexicaine, localement intégrée et moins dépendante des intérêts américains. Mais cette éventualité est écartée vigoureusement dans des travaux très récents, qui pointent les faiblesses structurelles du secteur *maquila* (par exemple : De la Garda Toledo, 2007 ; Delgado-Wise et Covarrubias, 2007).
- 35 S'il est permis de continuer à se questionner concernant l'apport des *maquiladoras* à l'économie mexicaine, en revanche il ne fait aucun doute que ces entreprises ont fortement contribué au maintien de la compétitivité d'une bonne part de l'industrie états-unienne au cours des quarante dernières années. Le gagnant dans cette affaire, ce sont d'abord les multinationales américaines qui ont investi dans ces usines (Cooney, 2001 : 70-71). Comme le programme *bracero* dans le secteur agricole, la *Politica de fomento a la industria maquiladora de exportacion* a fourni à ces entreprises une main d'œuvre docile et peu exigeante qu'elles ont pu traiter avec succès comme une véritable marchandise, notamment grâce à l'absence de syndicats indépendants et à un droit du travail peu protecteur.

36 A l'instar du *Bracero Program*, les *maquilas* peuvent être ainsi définies comme un outil permettant d'extraire ou de capter la force de travail mexicaine sans avoir à se préoccuper en aucune façon (même pas en contribuant à l'impôt en l'occurrence) des porteurs de cette force de travail. Ce dispositif institutionnel permet, en d'autres termes, de réduire le travailleur à sa seule force de travail. On comprend alors que les autorités américaines aient toujours soutenu activement le programme de *maquiladoras* (Skclair, 1990). Cela dit, il convient de le souligner à nouveau, comme dans le cas du programme *bracero*, cet « outil » ne peut correctement fonctionner que dans la mesure où l'économie mexicaine n'offre pas de meilleures perspectives aux travailleurs de ce pays. Les salaires dans les *maquiladoras* sont nettement inférieurs à ceux de l'industrie américaine, mais le plus souvent supérieurs à ceux de l'industrie mexicaine locale... Par conséquent, les dirigeants politiques et économiques mexicains sont partie-prenante de cette forme de marchandisation de la main d'œuvre de leur pays.

## Le travail clandestin sur le sol américain

- 37 Pour les migrants mexicains, la notion de « travail clandestin » sur le sol états-unien n'a sans doute pris de sens véritable qu'à partir du moment où ont débuté les premières vagues d'expulsions massives d'« illégaux » au cours des années 1930 (De Genova, 2006 ; Odgers-Ortiz, 2003 : 61). Jusque là, on l'a vu, il n'existait pas de véritable contrôle à la frontière.
- 38 Le vent commence à tourner au début des années 1920, quand l'État américain entreprend de contrôler l'immigration sur son territoire. Les lois de 1921 et 1924 posent les bases de la fameuse politique des quotas nationaux. Un temps, il est question d'appliquer cette politique aux migrants d'origine mexicaine, mais sous la pression des lobbies industriel et agricole aucun quota numérique n'est fixé concernant l'immigration en provenance du Mexique. Alors que les frontières se ferment aux immigrés d'origine asiatique, il faut de la main d'œuvre bon marché en grand nombre pour compenser l'arrêt de ce flux de travailleurs. Cela dit, la frontière n'est plus librement franchissable et, joignant l'acte à la parole, les autorités américaines créent la *Border Patrol* en 1924 (Vagnoux, 1998 : 27 ; De Genova, 2006 : 214). Désormais, les Mexicains peuvent se voir refuser l'entrée sur le sol états-unien et être expulsés s'ils ne disposent pas de permis de travail ou s'ils enfreignent une quelconque loi américaine (De Genova, 2006 : 215).
- 39 Ces dispositions créent *de facto* le statut d'« illégal » ou de « clandestin ». Elles vont permettre aux autorités américaines d'expulser « légalement » plusieurs centaines de milliers de mexicains au cours des années 1930, quand leur force de travail sera devenue inutile du fait de la crise économique qui frappe alors le pays. 500 à 600 000 personnes sont ainsi renvoyées de l'autre côté du Rio Grande dans le cadre du *Repatriation Program* (Vagnoux, 1998 : 26). Dans certains cas, le fait d'être citoyen américain ne protégera même pas du rapatriement forcé ces Mexicains devenus indésirables et que l'on accuse de tous les maux de l'heure... (De Genova, 2006 : 216).
- 40 Ces expulsions marquent en fait le début de ce que James Cockcroft (1986) a appelé la politique de la « porte-tambour » concernant la main d'œuvre d'origine mexicaine. Cette politique informelle consiste simultanément à laisser entrer des masses importantes de travailleurs (légaux et illégaux) et à en expulser d'autres dans des proportions tout aussi importantes, mais de façon démonstrative le plus souvent (De Genova, 2006 : 214). « En

d'autres termes, les États-Unis envoient un double message : Mexicains, allez vous-en – Mexicains, venez chez nous. La porte tourne. Les Mexicains se retrouvent harcelés, les salaires bloqués ou même en baisse, et la stabilité de la main d'œuvre est assurée pour 10 ans » (Cockcroft, 1986 : 78, cité par Hu-Dehart, 1997 : 5).

- 41 A cet égard, la période du *Bracero Program* est tout à fait exemplaire de cette politique menée par les autorités américaines. Ce programme bilatéral, on l'a dit, a permis à près de 5 millions de Mexicains de venir travailler temporairement aux États-Unis entre 1942 et 1964. Toutefois, outre les *braceros* qui ont décidé de rester sur le sol américain à la fin de leur contrat, sans titre de séjour mais avec la bénédiction de leur employeur, des millions de clandestins se sont ajoutés au flot de « travailleurs invités ». Selon Genova, à la fin des années 40, pour un *bracero* qui franchissait légalement la frontière, quatre de ses compatriotes pénétraient illégalement sur le sol américain ... et trouvaient sans tarder du travail (Genova, 2006 : 217). Par rapport aux *braceros* en règle, ces derniers présentaient en effet l'avantage non seulement d'être plus dociles, mais aussi de coûter bien moins cher encore, puisque l'employeur n'avait pas à se soumettre aux diverses obligations contractuelles prévues dans l'accord (frais de déplacement, logement, nourriture, durée minimum des contrats,...).
- 42 Et la demande pour cette main d'œuvre idéale était telle qu'en 1954, alors que les autorités mexicaines tentaient de renégocier l'accord pour obtenir un salaire minimum pour les *braceros*, les autorités américaines ont rompu les discussions et autorisé le Département du Travail à recruter directement à la frontière des Mexicains sans titre de séjour. Pourtant, la même année, débutait l'opération « *Wetback*<sup>6</sup> », véritable chasse aux clandestins mexicains aux abords de la frontière. En l'espace d'un an, un total d'au moins 2.9 millions d'illégaux ont été ainsi appréhendés et expulsés (Genova, 2006 : 217). Il y avait donc bien, simultanément, importation et déportation de main d'œuvre.
- 43 La suspension du Programme *bracero* par les autorités américaines en 1964 n'a pas ralenti l'immigration clandestine d'origine mexicaine, bien au contraire (Imaz, 2007 : 22). A partir de cette date, ce phénomène est allé sans cesse en s'amplifiant, jusqu'à aujourd'hui, et cela en dépit du Programme d'industrialisation de la frontière et de la création des *maquiladoras*, qui étaient censés compenser la disparition de près de 200 000 emplois offerts dans le cadre du Programme *bracero* (au début des années 1960) et contenir le flux de candidats à l'émigration (Vagnoux, 1998). En réalité, les *braceros* n'ont jamais été embauchés dans les *maquiladoras* de la frontière, où l'on a dès le départ préféré la jeune main d'œuvre féminine, encore plus docile et malléable. Bon nombre de ces ouvriers agricoles ont donc continué à aller vendre clandestinement leur force de travail dans les exploitations du Sud Ouest des États-Unis, dans des conditions encore plus précaires pour eux que celles que garantissait le Programme *bracero*.
- 44 Par ailleurs, une demande de plus en plus soutenue de main d'œuvre peu qualifiée, dans des secteurs d'activités non-délocalisables, a attiré d'autres clandestins, vers les grands centres urbains cette fois. La construction, le nettoyage, les services à domicile (ménage, garde d'enfants), l'hôtellerie et la restauration ne peuvent par définition être pris en charge à l'étranger. La solution consiste alors à importer la main d'œuvre bon marché qui s'y trouve, en employant des immigrants, et mieux encore des immigrants sans-papiers. On « délocalise sur place » en quelque sorte (Bail, 2007). A partir des années 1960, cette stratégie a fortement contribué à entretenir l'immigration illégale d'origine mexicaine sur le sol américain. Parallèlement, selon le principe de la « porte-tambour », les

contrôles à la frontière et alentours se sont progressivement intensifiés, assurant la vulnérabilité, donc la docilité, de cette main d'œuvre.

- 45 Dans les années 1990, alors que le nombre de travailleurs sans-papiers d'origine mexicaine ne cessait de croître à la faveur de l'excellente santé de l'économie américaine (et des difficultés récurrentes de l'économie mexicaine), les autorités américaines ont mis en œuvre une série d'opérations spectaculaires, destinées officiellement à mettre un terme à l'immigration illégale. Se sont ainsi succédées des campagnes de lutte contre les clandestins, aux noms évocateurs : « Hold the Line » (1993), « Gatekeeper » (1994), « Rio Grande » (1997), « Arizona Border Control » (2004). La frontière s'est fortement militarisée. On y a construit des murs, érigé des barrières et installé toutes sortes de dispositifs de surveillance, pour soutenir le travail de la patrouille, dont les effectifs ont également été renforcés (Massey, 2007 : 8-9 ; Imaz, 2007 : 23).
- 46 Rapportées aux résultats officiellement visés, ces opérations ont totalement échoué, et les dépenses colossales qu'elles ont occasionnées représentent un gâchis considérable pour l'État américain. Comme le montre notamment Douglas Massey (avec Durand, 2003 ; 2007), non seulement ces grandes manœuvres n'ont pas réduit le nombre d'immigrants mexicains qui passent chaque année la frontière illégalement en direction des États-Unis, mais elles ont contribué à augmenter le nombre de Mexicains sans-papiers vivant sur le sol américain. Selon une étude du *Pew Hispanic Center* (Passel, 2006), fondée sur les données produites par le « Census Bureau » et le « US Bureau of Labor Statistics », le nombre d'« illégaux » d'origine mexicaine était en mars 2005 d'environ 6.2 millions (soit 56 % du total des immigrants illégaux vivant sur le sol américain). En 2000, ces Mexicains *indocumentados* étaient environ 4.7 millions. L'Immigration and Naturalization Service (INS) évaluait ce nombre à 2.7 millions en 1996.<sup>7</sup>
- 47 Selon Massey (2007), cette augmentation considérable de la quantité de clandestins d'origine mexicaine est en fait une conséquence de ces opérations de contrôle. En effet, le nombre de Mexicains franchissant illégalement la frontière vers les États-Unis n'a pratiquement pas changé entre 1980 et 2002. En revanche, le nombre de clandestins mexicains retraversant la frontière dans l'autre sens a considérablement diminué, à mesure que les contrôles se renforçaient. « Plutôt que d'abandonner l'idée d'une entrée clandestine, les émigrés ont simplement fait le dos rond et sont restés plus longtemps sur place, une fois surmonté le danger de la traversée » (Massey, 2007 : 11). Avant 1990, la migration clandestine nette estimée était de 180 000 personnes par an. À partir du milieu des années 1990, ce nombre a augmenté fortement jusqu'à atteindre une moyenne annuelle de 368 000 personnes. « Les milliards de dollars investis par les États-Unis dans la protection de la frontière ont effectivement doublé le taux de croissance des immigrés clandestins aux États-Unis. » (Massey, 2007 : 11).
- 48 Mais sur un autre plan, celui de la gestion de la main d'œuvre mexicaine et de sa marchandisation, ces opérations de renforcement de la frontière sont une totale réussite, dans la mesure où elles ont rendu encore plus vulnérables ces clandestins. Tout d'abord, il leur a fallu emprunter des voies bien plus dangereuses qu'auparavant pour mener à bien leur projet d'émigration. Du coup, le nombre de décès en cours de tentative de franchissement de la frontière a littéralement explosé. On parle de 4000 morts entre 1995 et 2005 (Imaz, 2007 : 23). Le succès de l'opération a nécessité de plus en plus souvent de recourir aux services d'un passeur – « coyote » ou « pollero<sup>8</sup> » – dont les tarifs ont bien entendu fortement augmenté, ce qui a encore fragilisé la situation matérielle de ces migrants une fois la frontière franchie. Surtout, ces manœuvres spectaculaires contre les

clandestins n'ont pu qu'aggraver leur crainte d'une arrestation et d'une expulsion, et par conséquent les inciter à la plus extrême docilité vis-à-vis de leurs éventuels employeurs. Dès lors, il devient possible de les traiter comme de pures marchandises, taillables et corvéables à merci. Comme le dit De Genova (2006 : 236) : « C'est l'*expulsabilité*, et non l'expulsion en soi qui a fait du travail mexicain une marchandise particulièrement disponible ».

- 49 Cette politique de la « porte tambour » est-elle ou non intentionnelle de la part des autorités américaines ? Le fait est qu'elle sert parfaitement les intérêts immédiats des entreprises américaines. Et cela ne doit pas échapper à l'administration américaine qui, jusqu'à ce jour, n'a jamais vraiment cherché à réprimer les employeurs de « sans-papiers ». Certes, à partir de l'*Immigration Reform and Control Act* (IRCA) de 1986, l'emploi de travailleurs clandestins a été considéré comme une infraction. Jusque là, la loi américaine ne visait que ces travailleurs eux-mêmes... Mais, comme le souligne De Genova (2006 : 229-230), la mise en œuvre du contrôle des employeurs prévu par l'IRCA a privé cette loi d'à peu près toute son efficacité potentielle. En effet, les employeurs étaient protégés de toute poursuite dès lors qu'ils pouvaient attester avoir contrôlé les papiers de leurs employés. Cette mesure a été surtout très profitable à l'industrie des faux papiers. Elle a en revanche augmenté les dépenses des illégaux et accru leur responsabilité devant la loi. Par ailleurs, il fut demandé aux inspecteurs chargés des contrôles de prévenir les employeurs de leur passage trois jours à l'avance. Résultat : les employeurs en situation irrégulière ont pris l'habitude de licencier ou de suspendre temporairement leurs salariés sans-papiers. En ce sens, l'IRCA a induit davantage d'instabilité et d'insécurité du côté des sans-papiers, sans jamais vraiment menacer les profits qu'en tiraient les employeurs. Et il semble que les lois de 1990 et de 1996 n'aient rien changé d'essentiel sur ce plan, fragilisant toujours plus la situation des illégaux – la loi de 1996 les prive de tout accès à certains droits sociaux importants – et garantissant une impunité de fait à ceux qui les emploient (De Genova, 2006 : 232-233).
- 50 En mars 2005, on comptait aux États-Unis environ 7.2 millions de clandestins actifs, soit près de 5 % de la population active américaine (Passel, 2006). Les succès de l'économie américaine sont trop dépendants et depuis trop longtemps du travail clandestin (notamment mexicain) pour que les autorités de ce pays prennent le risque de mettre un terme à ce phénomène, même depuis le tournant « sécuritaire » de l'après 11 septembre 2001. Outre le fait que cette immigration clandestine garantit l'approvisionnement en main d'œuvre docile et bon marché de certains secteurs non-délocalisables, elle constitue pour les dirigeants politiques et économiques américains une ressource précieuse dans leurs rapports de force avec la main d'œuvre nationale. Comme l'explique Hu-Dehart (1997 : 5), la stratégie de la « revolving door » présente notamment l'intérêt de « fournir des boucs émissaires à la population face aux problèmes économiques ; garantir un surplus de travailleurs sur le marché du travail, à la fois pour répondre aux besoins de la production et maintenir les salaires à un faible niveau ; dissuader les autres travailleurs de tenter d'obtenir de meilleurs salaires ou de meilleures conditions, sachant qu'ils peuvent toujours être remplacés ; compliquer la tâche des syndicats en constituant une réserve de salariés antigrevé potentiels. En somme, le mouvement simultané d'importation-déportation de main d'œuvre mexicaine sert à intimider, diviser et désorienter les travailleurs ».<sup>9</sup>
- 51 A tous ces « bienfaits », on peut ajouter également le fait que cette stratégie empêche ou, en tout cas, gêne considérablement une véritable installation des clandestins sur le



territoire américain. La « porte-tambour », de par son mouvement continu d'entrées et de sorties, permet en d'autres termes de saisir « au vol » la force de travail de ces migrants, sans avoir à prendre en charge les porteurs de cette force de travail.

## Un instrument essentiel de la marchandisation du travail : la frontière territoriale

- 52 Programmes de « travailleurs invités » (*braceros*), production détaxée sur le territoire mexicain (*maquiladoras*) et importation de travailleurs clandestins : tels sont les principaux dispositifs institutionnels qui, depuis un siècle, ont permis à l'économie américaine de tirer profit d'une marchandisation radicale de la main d'œuvre d'origine mexicaine.
- 53 A titre d'hypothèse, on peut d'ailleurs se demander jusqu'où le recours à cette force de travail docile et bon marché n'est pas venue compenser, au moins pour un temps, la disparition de cette autre force de travail marchandisée que constituaient les esclaves noirs du Sud des États-Unis... Si l'on en croit les travaux de cliométrie<sup>10</sup> portant sur l'esclavage (aboli officiellement en 1865), la disparition de ce mode de production a certainement représenté une baisse de profit considérable pour les « employeurs » concernés (Fogel, Engerman, 1974). Il est donc tout à fait possible que la main d'œuvre mexicaine, qui commence à être utilisée largement à partir des dernières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle, ait contribué au maintien du taux de profit de certains secteurs, et cela parfois jusqu'à aujourd'hui. Dans le domaine agricole, le Département du Travail américain estimait qu'à la fin des années 1990, trois ouvriers agricoles sur quatre travaillant aux États-Unis étaient nés au Mexique et 52 % de cette main d'œuvre était en situation irrégulière (OXFAM, 2004 : 17-18). Dans un bel élan d'enthousiasme et de sincérité, un exploitant agricole de Caroline du Nord confiait d'ailleurs à un journaliste, en 1999, qu'il préférerait embaucher des « immigrants invités », parce que leur manière de travailler s'apparente à celle de « machines dans les champs » (OXFAM, 2004 : 1).
- 54 En 1911, un rapport de la Dillingham U.S. Immigration Commission contenait les propos suivants au sujet des travailleurs mexicains : « Du fait de leur attachement à leur terre natale, de leur faible intelligence, de leur illettrisme, de leur vie migrante et de la possibilité qui leur est offerte de résider ici de manière discontinue, peu d'entre eux deviennent citoyens des États-Unis. (...) Qu'ils éprouvent des difficultés d'assimilation n'a pas grande importance, aussi longtemps que la plupart d'entre eux retournent vers leur terre natale. Le Mexicain nous intéresse beaucoup moins en tant que citoyen qu'en tant que travailleur. » (De Genova, 2002 : 434). Les trois dispositifs dont il vient d'être question ont réalisé le projet qui s'exprime implicitement dans cette prise de position officielle : réduire ces êtres humains à leur seule force de travail, tout en restant dans le cadre formel du salariat. Et ces trois dispositifs peuvent être largement tenus pour responsables du fait que, 100 ans après le début de l'usage massif de main d'œuvre mexicaine par les employeurs américains, l'identité des Mexicains s'apparente, aux États-Unis, à ce que l'anthropologue Carlos Velez-Ibanez appelle une « *commodity identity* » (1996 : 78).<sup>11</sup>
- 55 Au-delà de leurs différences, les dispositifs institutionnels mis à profit par les employeurs américains ont en commun de reposer sur le maintien de la frontière territoriale entre le Mexique et les États-Unis. Plus précisément, ces programmes formels (*braceros*, *maquiladoras*) ou informel (importation/expulsion de travailleurs clandestins)



présupposent l'interdit de la libre circulation des personnes entre les deux pays. Cet interdit, *a priori* contradictoire avec le projet de formation d'un marché du travail autorégulé, est ce qui a permis une réelle marchandisation de la force de travail mexicaine. Autrement dit, le maintien de la frontière, loin d'empêcher cette marchandisation, l'a en fait facilité. C'est bien la raison pour laquelle, dans le cadre des discussions précédant la signature de l'ALENA, les autorités américaines ont refusé catégoriquement d'évoquer une éventuelle ouverture aux personnes de leur frontière, tout en prônant la libre circulation des biens et des capitaux. Le 1<sup>er</sup> décembre 2000, Madeleine Albright a réaffirmé qu'une telle ouverture ne serait envisagée que le jour où les Mexicains « auront un niveau de vie équivalent à celui des États-Unis » (citée par Kourliandsky, 2001 : 108). Comme on l'a vu précédemment, ce jour n'est pas près d'arriver et il est clair que, sur le plan économique, les Américains n'ont aucun intérêt à ce qu'il advienne.

## Les deux « erreurs » de Polanyi

### La marchandisation du travail est possible... malheureusement

- 56 Pour Karl Polanyi, une véritable économie de marchés est impossible, car elle implique la marchandisation de la terre, du travail et de la monnaie. Or, rappelle-t-il, la terre est d'abord et avant tout notre habitat ; le travail est inséparable du travailleur, donc de l'Homme ; quant à la monnaie, elle est un moyen d'échange essentiel entre les humains. La soumission de ces trois « éléments » à la seule loi du marché ne peut alors qu'être destructrice de la société.
- 57 En prenant l'exemple de l'utilisation de la main d'œuvre mexicaine par les employeurs américains depuis un siècle, nous avons tenté de montrer qu'il est en réalité tout à fait possible de traiter le travail comme une pure marchandise, sans que cela ne provoque immédiatement les désastres et les révoltes annoncés par le fondateur de l'« économie substantive ». Certes, on ne peut exclure que les victimes de cette marchandisation ne finissent par se rebeller. On l'a vu, le taux de syndicalisation augmente actuellement chez les travailleurs mexicains (en situation régulière...). Une prise de conscience collective de l'exploitation dont ils sont victimes et de la force politique et économique qu'ils représentent désormais, est amorcée.<sup>12</sup> Le film de fiction du cinéaste mexicain Sergio Arau, « *A day without Mexican* » (2004), qui décrivait les conséquences catastrophiques qu'aurait une disparition subite des travailleurs mexicains en Californie, a sans doute contribué à cette prise de conscience. Mieux encore : le 1<sup>er</sup> mai 2006, trois millions de personnes, dont une majorité de mexicains, ont manifesté dans plusieurs grandes villes américaines contre un projet de loi extrêmement répressif à l'endroit des sans-papiers travaillant aux États-Unis (proposition H.R 4437). Ces manifestations, qui se sont doublées d'opérations de boycott des écoles et des commerces, ainsi que de mouvements de grève, comptent à ce jour parmi les plus importantes qu'ait connues le pays.
- 58 Il se pourrait donc que ces hommes et ces femmes n'acceptent plus à l'avenir d'être traités comme des marchandises. Toutefois, et comme le montre l'histoire que nous avons esquissée dans les pages qui précèdent, force est bien d'admettre qu'ils ont tout de même toléré d'être réduits à l'état de marchandise pendant près d'un siècle, soit pendant plusieurs générations. Ce n'est pas rien. D'où notre conclusion, qui contredit au moins

partiellement la thèse polanyienne : le travail peut être « marchandisé » avec succès et de manière durable.

- 59 Cela ne nous empêche aucunement, sur le plan philosophique, de partager avec Polanyi son humanisme foncier. La marchandisation du travail, qui implique forcément la marchandisation du travailleur, nous semble bel et bien inacceptable, en tant qu'elle contrevient au vieil impératif kantien : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. ».
- 60 C'est sur le plan de nos postulats anthropologiques que nous nous séparons de Polanyi. Sa première « erreur », à nos yeux, est de penser que l'Homme a une « nature » qui s'oppose profondément aux principes de la « société de marchés ». Pour l'auteur de *La Grande Transformation*, le fameux *homo oeconomicus* que présuppose l'économie de marché et que l'on trouve au fondement de l'économie formelle (Polanyi, Arensberg, 1975) est un être contre-nature, une chimère inquiétante, un monstre anthropologique. Ces mots d'Émile Durkheim, au sujet de la science économique, pourraient être les siens : « Pour simplifier les choses les économistes ont artificiellement appauvri [la réalité]. Non seulement ils ont fait abstraction de toutes les circonstances de temps, de lieux, de pays pour imaginer le type abstrait de l'homme en général, mais dans ce type idéal lui-même ils ont négligé tout ce qui ne se rapportait pas à la vie strictement individuelle, si bien que d'abstractions en abstractions il ne leur est plus resté en main que le triste portrait de l'égoïste en soi. (...) L'homme réel, que nous connaissons et que nous sommes, est autrement complexe : il est d'un temps et d'un pays, il a une famille, une cité, une patrie, une foi religieuse et politique, et tous ces ressorts et bien d'autres encore se mêlent, se combinent de mille manières, croisent et entrecroisent leur influence sans qu'il soit possible de dire au premier coup d'œil où l'un commence et où l'autre finit. » (Durkheim, 1970, p. 85).
- 61 Nous pensons que cet « égoïste en soi », à qui le fondateur de l'école française de sociologie dénie toute réalité, n'a rien d'une abstraction. Nos travaux portant sur les professionnels de la finance de marché nous l'ont abondamment montré (Abraham, 2004). Pour autant, nous ne partageons pas non plus avec les économistes « orthodoxes » leurs postulats anthropologiques essentiels. L'*homo oeconomicus* n'a, selon nous, rien de « naturel ». L'égoïsme systématique qui le caractérise n'est pas inscrit dans la nature de l'Homme, contrairement à ce que laisse penser ce fameux passage de *l'Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. » (Smith, 1991 : 82).
- 62 Cet « égoïste en soi » existe, mais c'est une fabrication, une construction sociale, de même que sa capacité à se comporter comme une marchandise ou à être traité comme telle. Si l'on veut bien admettre ce postulat de départ, la question qui se pose ensuite est de savoir comment produit-on un tel être ? Cette question rejoint le projet que formule le sociologue Michel Callon, au terme d'un texte programmatique sur la sociologie du marché : « Ce que nous attendons de la sociologie n'est pas un *homo oeconomicus* plus complexe et subtil que celui de la science économique, mais les moyens de comprendre sa simplicité et son indigence. (...) Oui, *homo oeconomicus* existe vraiment. Bien entendu, il existe sous différentes espèces et sa lignée contient de multiples ramifications. Mais il n'existe pas à « l'état de nature » - l'expression n'a pas grand sens. Il est formaté, encadré

et équipé de prothèses qui l'aident à calculer et qui, pour la plupart, ont été produites par la science économique. Soudain, de nouveaux horizons s'ouvrent à l'anthropologie. » (Callon, 1998 : 50-51).

- 63 En quoi consiste cette fabrication ? Comment notamment « marchandiser » avec succès le travail ? De manière indirecte, Polanyi et Durkheim nous mettent sur la voie de la réponse à ces questions. En réaffirmant, contre les postulats de l'économie formelle, que le travail est inséparable du travailleur et que « l'homme réel » est « d'un temps et d'un pays, [qu']il a une famille, une cité, une patrie, une foi religieuse et politique », ils mettent au jour, en fait, les principes élémentaires d'une marchandisation du travail réussie. En premier lieu, celle-ci implique de tout mettre en œuvre pour justement séparer travail et travailleur, pour arracher celui-ci à ce temps, ce pays, cette famille, cette cité, cette foi religieuse et politique auxquels il est lié et qui font de lui autre chose qu'une simple force de travail. Autrement dit, la marchandisation du travail passe par la dé-socialisation du travailleur, qui doit finalement se présenter sur le marché en tant qu'« individu » seulement soucieux de subvenir à ses besoins égoïstes (incluant éventuellement ceux de sa progéniture). Cet « appauvrissement » de l'être humain que réalisent les économistes sur le plan théorique, au grand dam d'Émile Durkheim, il s'agit ni plus ni moins de l'accomplir sur le plan pratique. C'est précisément ce que contribuent à produire, concernant les travailleurs mexicains, les trois dispositifs institutionnels examinés plus haut.
- 64 Évidemment, d'autres techniques participent de cette opération de cadrage (Goffman, 1991 ; Callon, 1999) ou de formatage (Latour, 1994 ; Thévenot, 1985) consistant à réduire un être humain à sa seule force de travail. Pour quiconque pense, contrairement à Polanyi, que la marchandisation du travail n'a malheureusement rien d'une utopie, l'étude de ces procédés de fabrication représente un enjeu essentiel.
- 65 Dans cette perspective, il faudrait s'intéresser par exemple à ces disciplines que l'on nomme « management » ou « gestion des ressources humaines ». Elle reposent en effet sur un ensemble de techniques qui visent elles aussi à réduire l'être humain à sa seule force de travail utile. Ces techniques ne cessent d'évoluer, sans que leur objectif ne varie. Le projet particulier du « management classique » au début du XX<sup>ème</sup> siècle est bien rendu par la fameuse formule du comte de Saint-Simon : « l'administration des choses remplacera le gouvernement des hommes ». 100 ans plus tard, le « management » se dit en revanche soucieux de « la dimension humaine de l'entreprise<sup>13</sup> ». Mais l'internalisation dans le contrat salarial de ces « dimensions humaines » n'obéit en aucune façon, faut-il le rappeler, à des impératifs humanistes. La fin du capitalisme industriel réclame de la part des salariés autre chose qu'une simple force physique. C'est non seulement leur cerveau, mais aussi leurs émotions ou même leur culture qu'il s'agit désormais de mettre à profit.<sup>14</sup> Ils n'en restent pas moins des « ressources humaines », comme le dit bien l'intitulé de cette discipline enseignée dans toutes les écoles de gestion de la planète aujourd'hui.
- 66 Plus largement, il faudrait examiner de près la contribution du système éducatif de nos États-nations à la « marchandisation » du travail. Polanyi soutient que le travail est une marchandise fictive car l'être humain n'est pas produit pour être vendu sur le marché. C'est ne pas voir que la scolarisation intensive à laquelle sont soumis de plus en plus les petits d'Homme de par le monde fait probablement partie de ces opérations de formatage ou de cadrage qui rendent possible la réduction de l'être humain à sa seule force de travail. A l'appui de cette hypothèse, il suffit peut être de souligner la belle unanimité avec laquelle bon nombre de formateurs et de formés se déclarent aujourd'hui d'abord

soucieux de « l'employabilité » que ce système éducatif peut garantir à ceux qu'il prend en charge. En d'autres termes, ce que l'on attend de l'École de plus en plus n'est pas de former des citoyens libres, par exemple, mais de produire des « marchandises » dotées d'une valeur d'échange aussi élevée que possible sur le « marché du travail ». Et les « formés » sont les premiers à exprimer de telles attentes, comme le montrent les études actuelles sur les « valeurs des jeunes » (Gauthier, Vultur, 2007). Se comporter et être traité comme une marchandise semble ainsi aller de soi...

- 67 Comment peut-on en arriver là ? Selon nous, et sous réserve d'un travail plus poussé sur cette question, la première des conditions de possibilité d'une marchandisation du travail réussie est le monopole des moyens de production, c'est-à-dire des moyens de vivre, par une minorité de la population, aux dépens de la majorité. Il faut que cette majorité n'ait pas d'autre solution pour assurer son existence sur le plan matériel que d'aller vendre sa force de travail aux propriétaires des moyens de production. En dehors de cette contrainte majeure, la « marchandisation » du travail n'a aucune chance de se produire, nous semble-t-il. Les travailleurs mexicains, qu'il s'agisse de *braceros*, d'employés de *maquiladoras* ou de clandestins travaillant sur le sol des Etats-Unis ont en commun d'être « libre[s] de tout », comme dit Marx, c'est-à-dire « complètement dépourvu[s] des choses nécessaires à la réalisation de [leur] puissance travailleuse. » (Marx, 1963 : 717).
- 68 La seconde condition de possibilité d'une marchandisation du travail réussie est le soutien de ce que Marx appelait la « superstructure » d'une société, à savoir les institutions en place (l'État, l'École, l'Armée, l'Église,...) et les idéologies dominantes (le libéralisme, par exemple) au sein de cette société. Dans une large mesure, le travail de formatage ou de cadrage des « travailleurs » dont nous avons souligné l'importance plus haut, est pris en charge par cette superstructure. En ce qui concerne la main d'œuvre mexicaine, nous avons montré tout au long de notre étude le rôle décisif qu'a joué l'État américain dans les opérations de cadrage qui ont rendu possible la « marchandisation » de cette main d'œuvre. En interdisant la libre circulation des personnes à la frontière avec le Mexique depuis bientôt 100 ans, l'administration américaine empêche la formation d'un véritable marché du travail nord-américain qui ne pourrait que fragiliser (un tant soit peu) la position des entreprises états-uniennes face aux travailleurs d'origine mexicaine. Cette stratégie de soutien aux employeurs américains est par ailleurs dissimulée ou voilée par des discours vantant les principes du libéralisme économique.

## La marchandisation du travail n'est pas la conséquence de la mise en œuvre de marchés autorégulateurs

- 69 L'hypothèse précédente nous conduit à questionner un second postulat fondateur de la réflexion de Polanyi sur le thème de la « marchandisation » du travail. En envisageant cette marchandisation comme une conséquence de la mise en œuvre de marchés autorégulateurs, on peut se demander si Polanyi n'a pas en fait été victime du discours « libéral » dont se pare « la classe bourgeoise » pour mieux justifier sa domination. Le cas de la main d'œuvre mexicaine le montre bien : ce n'est pas la mise en place d'un marché du travail autorégulé qui a permis de réduire ces travailleurs à l'état de pure marchandise, mais au contraire une série de mesures empêchant la formation d'une tel marché ; mesures au premier rang desquelles on trouve le maintien de la frontière territoriale entre Mexique et États-Unis. La marchandisation du travail est le produit de la « libre entreprise », pas du « libre marché ». Elle est corrélative de ce que Andreu Solé

appelle aujourd'hui « l'entreprisisation du monde », c'est-à-dire la montée en puissance dans nos sociétés, depuis plusieurs siècles déjà, de cette institution particulière qu'est l'entreprise (Solé, 2006, 2007). Le « libéralisme » n'est jamais qu'une idéologie dont la fonction sociale essentielle est de justifier et légitimer cette montée en puissance.

- 70 Polanyi a tout à fait raison quand il soutient que la société de marchés est impossible. Mais il se trompe, à notre avis, quand il avance que cette impossibilité est due au fait que, par nature, le travail humain ne peut être transformé en marchandise. Le principal obstacle à la formation d'une vraie société de marchés est à chercher du côté des entreprises, dont les propriétaires n'ont absolument rien à gagner à la mise en œuvre de marchés autorégulateurs. Ces marchés en effet, qui supposeraient notamment une ouverture totale des frontières territoriales, ne pourraient que réduire à terme le pouvoir des employeurs sur les employés, donc les possibilités de profit pour les entreprises. C'est à peu près ce qu'affirme Fernand Braudel, lorsqu'il soutient que le « capitalisme » se fonde sur la négation et le contournement permanent des principes de l'économie de marchés (Braudel, 1979, 1985).
- 71 Faut-il alors oublier Polanyi et en revenir tout simplement à Marx ? Nous sommes tentés de considérer que Marx saisit mieux que Polanyi la dynamique propre des sociétés occidentales modernes. A tout le moins, il permet de penser certaines des conditions de possibilité de cette marchandisation du travail constatée dans notre étude de cas sur la main d'œuvre mexicaine ; marchandisation que Polanyi juge de son côté fondamentalement impossible. Marx permet aussi de ne pas se laisser prendre au piège du « libéralisme », qui n'est jamais qu'un discours au service de la domination des entreprises sur notre monde. Quant à lui, Polanyi nous semble parfois prendre trop au sérieux l'idéologie libérale. Il paraît ne pas voir que ceux qui se réclament de cette idéologie sont généralement les premiers à refuser qu'elle soit mise en œuvre pratiquement.
- 72 Cela dit, le second (en ordre chronologique) de ces deux Karl échappe de son côté à un autre piège, dans lequel le premier est lourdement tombé ; un piège particulièrement dangereux à notre avis, celui de l'*économisme*. Pour Marx, ce que l'on pourrait appeler le « problème économique » fonde toutes les sociétés humaines. Certes, chacune d'elles développe sa manière d'affronter ce problème. Il reste que pour toutes, l'économie – le « mode de production », en termes marxistes – constitue leur « infrastructure ». Louis Dumont (1985) a montré que cette façon de concevoir les sociétés humaines était propre à la modernité occidentale. Il s'agit même selon lui de l'une des dimensions les plus essentielles de notre « idéologie » ou, si l'on préfère, de notre « culture ». Or, l'un des premiers, sinon le premier, à avoir questionné cette vision du monde reste Karl Polanyi, comme le mentionne d'ailleurs Dumont (1985 : 33). Le « détour anthropologique » pratiqué par Polanyi l'amène à soutenir non seulement que l'infrastructure des sociétés humaines avant la nôtre n'a généralement pas été « économique », mais qu'il est en outre le plus souvent impossible d'identifier dans ces sociétés non-modernes une quelconque « sphère économique ».
- 73 On peut regretter avec Dumont (1983 : XVI ; 1985 : 33) ou Solé (2000 : 136-137) que Polanyi ne tire pas toutes les conséquences de sa thèse et qu'il veuille continuer à voir de « l'économie » (fut-elle « substantive ») en toute société. Néanmoins, cette partie de son travail ouvre la voie à une critique du monde occidental qui permet notamment d'envisager le travail de Marx comme partie prenante de l'« idéologie moderne » (Dumont, 1985 : 36-37). La critique polanyienne est en quelque sorte « externe » à notre

monde, tandis que celle de Marx reste essentiellement « interne ». Pour quiconque souhaite penser les « fondements » de notre société, le Polanyi anthropologue ouvre par conséquent des perspectives plus vastes et plus prometteuses que celles sur lesquelles débouchent les travaux de Marx. En revanche, ses thèses sur la place du marché dans les sociétés occidentales modernes risquent plutôt de nous égarer.

## Remerciements

Nous tenons à remercier ici Marie-Ève Bergeron, Laurence Nerbonne et Benoît St-Germain. C'est en encadrant un travail de session réalisé par ces trois étudiants sur l'immigration illégale aux États-Unis, que l'idée de ce texte a pris corps. Nous remercions par ailleurs Jean-Marc Fontan et Andreu Solé pour leurs remarques et leurs suggestions concernant une première version de ce travail.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, Yves-Marie (2004). *Le marché : de la main invisible au travail des petites mains visibles*. Thèse de doctorat, HEC-Paris.
- Arès, Mathieu (2005). « Du triomphe à l'inquiétude : l'industrie maquila dans la tourmente ». dans Michèle Rioux (dir.). *Globalisation et pouvoir des entreprises*. Montréal, Athéna éditions, p. 215-234.
- Arès, Mathieu (2002). « Les maquiladoras sont-elles toujours le moteur de la croissance au Mexique ? ». Observatoire des Amériques, UQAM Consultable en ligne : [http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Chro\\_Mex1.pdf](http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Chro_Mex1.pdf)
- Bail, Raphaële (2007). « Migration et travail. Des clandestins indésirables et indispensables ». Dossiers CCFD. janvier-février. 2 p.
- Basok, Tanya (2000). « He came, He Saw, He... Stayed. Guest Worker Programmes and the Issue of Non-Return ». *International Migration*. vol 38 (2), pp. 215-238.
- Bickerton, Maria Elena (2001). « Prospects for a Bilateral Immigration Agreement with Mexico : Lessons from the Bracero Program ». *Texas Law Review*. vol. 79, 4. march, pp. 895-919.
- Bizberg, Ilan (1998). « Le syndicalisme mexicain face à la mondialisation et à la décomposition du régime politique ». *Revue de l'IRES*. n° 29, hiver, pp. 131-165.
- Braudel, Fernand (1985). *La dynamique du capitalisme*. Paris, Flammarion, 120p.
- Braudel, Fernand (1979). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme - XVe-XVIIIe*. Tome 2 : Les jeux de l'échange. Paris, Armand Colin.
- Callon, Michel (1999). « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », dans D. Forsay, J. Mairesse (eds.). *Innovations et performances. Approches interdisciplinaires*. Paris, Éditions de l'EHESS. pp. 399-451.
- Callon, Michel (ed.) (1998). *The Laws of the Market*. Oxford, Blackwell Publishers, « Sociological Review Monograph Series ».

- Carrillo, Jorge (2007). « Les effets géopolitiques de la restructuration productive en Amérique latine : le cas des 'maquiladoras' d'exportation au Mexique ». *Outre-Terre*, vol. 1, pp. 143-152.
- Cockcroft, James (1986). *Outlaws in the Promised Land : Mexican Immigration Workers and America's Future*. Grove Press, 306p.
- Cohen, Deborah (2006). « From Peasant to Worker : Migration, Masculinity, and the Making of Mexican Workers in the US ». *International Labor and Working-Class History*. n° 69, pp. 81-103.
- Cooney, Paul (2001). « The Mexican Crisis and The Maquiladora Boom : A Paradox of Development or the Logic of Neoliberalism ? ». *Latin American Perspectives*. vol. 18, n° 3, pp. 55-83.
- Craig, Richard B. (1971). *The Bracero Program : Interest Groups and Foreign Policy*. Austin, University of Texas Press, 233p.
- De Genova, Nicholas (2006). « La production légale de l' « illégalité » des migrants mexicains ». *Divergences. Revue libertaire internationale en ligne*. n° 1, avril (<http://divergences.be>). Traduit de : « The legal production of mexican/migrant 'illegality' ». *Latino Studies*. vol. 2. 2004, pp. 160-185.
- De Genova, Nicholas (2002). « Migrant 'illegality' and Deportability in Everyday Life ». *Annual Review of Anthropology*. n° 31. pp. 419-447.
- De la Garda Toledo, Enrique (2007). « The Crisis of the Maquiladora Model in Mexico », *Work and Occupations*. vol. 34. pp. 399-429
- Delgado-Wise, Raul et Humberto Marquez Covarrubias (2007). « The Reshaping of Mexican Labor Exports under NAFTA : Paradoxes and Challenges ». *International Migration Review*. vol. 41. n° 3, pp. 656-679.
- Dixon, Keith (1998). *Les évangélistes du marché*. Paris : Raisons d'agir, 111p.
- Dumont, Louis (1985). *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*. Paris, Gallimard.
- Dumont, Louis (1983). « Préface ». Dans Polanyi, Karl (1983). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard.
- Durkheim, Émile (1970). *La science sociale et l'action*. Paris, PUF.
- Durand, Jorge et S. Douglas Massey (2003). « The costs of contradiction : US Border Policy 1986-2000 ». *Latino Studies*. n° 1, pp. 233-252.
- Fogel, Robert et Stanley Engerman (1995 [1974]). *Time on the Cross : The Economics of American Negro Slavery*. New York, W.W. Norton and Company.
- Fussell, Elizabeth (2000). « Making Labor Flexible : The Recomposition of Tijuana's Maquiladora Female Labor Force ». *Feminist Economics*. vol. 6, n° 3, pp. 59-79.
- Garcia, Juan Ramon (1980). *Operation Wetback : The Mass Deportation of Mexican Undocumented Workers in 1954*. Westport, Greenwood Press.
- Gauthier, Madeleine et Mircea Vultur (2007). « Les valeurs des jeunes et leur impact sur les stratégies d'insertion professionnelle », Dans Dupuis, Jean-Pierre (dir.) (2007). *Sociologie de l'entreprise*. Montréal, Gaëtan Morin.
- Goffman, Erving (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris : Éditions de Minuit, 573p.
- Goffman, Erving (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris, Éditions de Minuit, 451p.



- Grove, Wayne A. (1996). « The Mexican Farm Labor Program. 1942-1964 : Government-Administered Labor Market Insurance for Farmers ». *Agricultural History*. vol. 70, n° 2, pp. 302-320.
- Hu-DeHart, Evelyn (1997). « Race, Civil Rights, and the New Immigrants : Nativism and the New World Order », Dans Samuel L. Myers (ed.). *Civil Rights and Race Relations in the Post Reagan-Bush Era*. Westport, CT : Praeger, pp. 11-27.
- Imaz, Cecilia (2007). « L'immigration au cœur de la relation Mexique-États-Unis ». *Problèmes d'Amérique latine*. n° 66-67. automne-hiver, pp. 21-32.
- Kopinak, Kathryn (1996). *Desert Capitalism. Maquiladoras in North America's Western Industrial Corridor*. Tucson, University of Arizona Press.
- Kourliandsky, Jean-Jacques (2001). « La communauté hispanique et la politique étrangère des Etats-Unis : une influence émergente et ambiguë ». *La revue internationale et stratégique*. n° 42, été, pp. 99-110.
- Labrecque, Marie-France (2005). *Être Maya et travailler dans une Maquiladora. État, identité, genre et génération au Yucatan, Mexique*. Québec, Presses de l'Université de Laval, 189p.
- Latour, Bruno (1994). « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité ». *Sociologie du travail*. n° 4, pp. 587-608.
- Marx, Karl (1963). *Le Capital*. Paris, Gallimard.
- Massey, Douglas S. (2007). « Les migrations internationales dans le contexte de la mondialisation de l'économie ». *Foreign Policy Association – Great decisions 2007*, (traduction), 23 p.
- Menendez, Mario (2001). « L'après Accord de Libre-échange Nord-Américain : économie et immigration ». *Les Cahiers ALHIM*. n° 2, 7p.
- Mize, Ronald L. (2006). « Power (In)-action : State and agribusiness in the making of the bracero total institution ». *Berkeley journal of sociology*. vol. 50, pp. 76-119.
- Mize, Ronald L. (2006). « Mexican Contract Workers and the U.S. Capitalist Agricultural Labor Process : The Formative Era, 1942-1964 ». *Rural Sociology*. vol. 71 (1), pp. 85-108.
- Morgan, Kristi L. (2004). « Evaluating Guest Worker Programs in the U.S. : A Comparison of the Bracero Program and President Bush's Proposed Immigration Reform Plan ». *Berkeley La Raza Law Journal*. vol. 15, pp. 125-144.
- Negri, Antonio et Carlo Vercellone (2008). « Le rapport capital/travail dans le capitalisme cognitif ». *Multitudes*. n° 32, mars, pp. 39-50.
- Ogders-Ortiz, Olga (2003). « Flux migratoire du Mexique vers les États-Unis : changement et continuité ». *Problèmes d'Amérique latine*. n° 50, automne, pp. 59-78.
- OXFAM (2004). « Like Machines in the Fields : Workers without Rights in American Agriculture ». *Oxfam American Report*. march.
- Passel, Jeffrey S. (2006). « The Size and Characteristics of the Unauthorized Migrant Population in the US. Estimates Based on the March 2005 Current Population Survey ». *Pew Hispanic Center Research Report*. march 7.
- Polanyi, Karl (1983 [1944]). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, 419p.
- Polanyi, Karl et Conrad Arensberg (1975 [1957]). *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Librairie Larousse, « Sciences Humaines et Sociales », 348p.

- Rosen, Daniel H. (2003). « How China is Eating Mexico's Lunch ». *The International Economy*. spring, pp. 22-25.
- Sauviat, Catherine (2003). « États-Unis : une politique sélective de l'immigration, dominée par les enjeux économiques ». *Chronique internationale de l'IRES*. n° 84 – septembre, pp. 1-15.
- Schwartz, Scott M. (1987). « The Border Industrialization Program of Mexico », *Southwest Journal of Business and Economics*. vol. 4 (4). summer, pp. 1-51.
- Sklair, Leslie (1993). *Assembly for Development. The Maquila Industry in Mexico and the United States*. San Diego, Center for U.S.-Mexican Studies. University of California.
- Sklair, Leslie (1990). « Transnationals Across the Border : Mobilizing US Support for the Mexican Maquila Industry ». *Journal of American Studies*. vol. 24, n° 2, pp. 167-185.
- Smith, Adam (1991). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Paris, Flammarion.
- Solé, Andreu (2007). « De la capacité créatrice de mondes des humains ». Actes du colloque « Les sciences de gestion et la question de la liberté ». HEC Montréal. 9-10 juin 2007.
- Solé, Andreu (2006). « Une volonté de bonheur totalitaire ». communication au 3ème Congrès « Philosophie et management ». IAE de Lille, 24 mai 2006.
- Solé, Andreu (2000). *Créateurs de mondes. Nos possibles, nos impossibles*. Paris, Éditions du Rocher.
- Thévenot, Laurent (1985). « Les investissements de forme ». dans L. Thévenot et alii, *Conventions économiques*. Paris : PUF, pp. 21-71.
- Tong-Martindale, Cheryl and Brian H. Kleiner (1995). « What Managers Must Know to Conduct Business in Mexico ». *Management Research News*. vol. 18, n° 3, pp. 61-69.
- Vagnoux, Isabelle (1998). « Les États-Unis et le Mexique : une alliance orageuse », *Vingtième siècle, revue d'histoire*. n° 57, janv.-mars, pp. 19-35.
- Velez-Ibanez, Carlos G. (1996). *Border Visions : The Cultures of Mexicans of the Southwest United States*. Tucson, University of Arizona Press, 360p.
- Vermette, Marie-Ève (2005). *Migrations mexicaines aux États-Unis : un regard historiographique*. Mémoire de Maîtrise. Université Laval, Faculté des Lettres.
- Villavicencio, Daniel (2004). « Les Maquiladoras de la frontière nord du Mexique et la création de réseaux binationaux d'innovation ». *Innovations. Cahiers d'économie de l'innovation*. n° 19, pp. 143-161.

## NOTES

1. Le film documentaire « Harvest of Shame », produit et présenté par le célèbre journaliste Edward R. Murrow en 1960, a joué semble-t-il un rôle considérable dans cette prise de conscience.
2. Le péonage est un rapport de production qui s'est imposé en Amérique latine au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Il consistait, pour les grands propriétaires terriens, à attacher les ouvriers agricoles à la propriété sur laquelle ils travaillaient en les obligeant à s'endetter.
3. Cette industrie a porté au départ le nom officiel d'« in-bond industry », parce que les entreprises concernées devaient garantir, par le dépôt d'une certaine somme, que les éléments importés seraient bien tous réexportés après assemblage ou transformation. Mais le dépôt de garantie a rapidement cessé d'être une obligation, rendant caduque cette appellation. On a utilisé

également pendant un temps le terme américain de « twin-plant » pour désigner ce nouveau genre d'entreprises. En principe en effet, il avait été envisagé que les entreprises intéressées par le programme installent une usine de chaque côté de la frontière : au Nord les activités à forte intensité de capital, au Sud les activités à forte intensité de main d'œuvre. Dans les faits, très peu d'entreprises américaines ont opté pour cette solution. C'est donc le terme espagnol qui s'est finalement imposé. « Maquila » est semble-t-il un mot d'origine arabe et désigne en espagnol la mesure de blé que conservait le meunier en échange de son travail. L'analogie est intéressante, mais force est de constater qu'elle ne vaut que partiellement. La différence ici, entre les travailleurs mexicains et le meunier traditionnel, c'est que les premiers ne possèdent pas leur outil de travail...

4. Le « Twin Plant News », revue en ligne portant sur le secteur maquila, affirme que 40 % des maquilas appartiennent à des investisseurs américains, mais que 47 %, dont la propriété est officiellement mexicaine, sont aussi des filiales d'entreprises américaines. « Il est raisonnable de dire que 90 % des maquilas sont étroitement liées à des entreprises américaines ». Consultable en ligne : <http://www.twinplantnews.com/whatIs.htm> (30 août 2008)

5. Il était courant jusque dans les années 1990 que les employeurs dans les *maquiladoras* imposent à leurs jeunes recrues féminines des tests de grossesse avant signature du contrat. Labrecque évoque même des cas de contrôle des menstruations des ouvrières... Par la suite, la possibilité légale de faire signer des contrats d'une durée de quelques mois a permis à ces employeurs de se débarrasser facilement des futures mères en ne renouvelant pas leur contrat (Labrecque, 2005 : 54).

6. « Wetback » peut se traduire par « dos mouillé ». Ce sobriquet renvoie au fait que l'une des manières de pénétrer illégalement aux États-Unis en venant du Mexique consiste à traverser, parfois à la nage, le Rio Grande.

7. Cette augmentation fulgurante de l'immigration clandestine d'origine mexicaine ne constitue pas seulement un échec du point de vue du contrôle de la frontière. C'est aussi l'une des manifestations les plus incontestables que l'ALENA ne tient pas ses promesses en matière de contribution au développement économique du Mexique. Au moment de la signature de ce traité de libre échange, le Président Bill Clinton déclarait ainsi : « L'ALENA implique une réduction dans nos différences salariales. Les bénéficiaires du développement économique vont toucher la classe ouvrière du Mexique, celle-ci aura plus d'argent et pourra ainsi acheter plus de produits américains, de son côté l'immigration clandestine va diminuer puisque plus de Mexicains pourront subvenir aux besoins de leurs enfants en restant chez eux » (Bill Clinton, 14 septembre 1993 ; cité par Menendez, 2001). L'immigration clandestine et légale n'a pas cessé d'augmenter depuis. Elle s'est même intensifiée. En 2005, 832 des 2435 municipalités du Mexique signalaient une baisse de leur population (Delgado-Wise, Covarrubias, 2007 : 668). Par ailleurs, les écarts en matière de revenus et de PNB par habitant se sont considérablement creusés depuis la signature du traité (Delgado-Wise, Covarrubias, 2007 : 672). Enfin, la migration mexicaine concerne de plus en plus de gens formés et non plus seulement des personnes sans qualification. Le Mexique tend donc à se dépeupler de ses forces vives. Certes, tout n'est pas perdu pour ceux qui restent sur place. On estime actuellement que les Mexicains installés aux États-Unis envoient chaque année dans leur pays un total de « *remesas* » de 20 milliards de dollars US. Ces sommes, supérieures aux IDE, peuvent-elles vraiment contribuer au développement du Mexique ? Bien des chercheurs en doutent, mais la question reste ouverte. En attendant, certains d'entre eux ont proposé de rebaptiser le modèle de « développement » mexicain, *remittances-based development model* (Delgado-Wise, Covarrubias, 2007 : 675)...

8. « Pollero » signifie « marchand de poulet ». L'image dit bien à quel point la marchandisation de cette main d'œuvre d'origine mexicaine est accomplie. Elle manifeste peut être aussi l'étrange et belle capacité des humains à rire des pires situations auxquelles ils sont confrontés.

9. Jusqu'aux années 1990 les syndicats américains ont toujours milité contre l'entrée massive de travailleurs immigrés sur le territoire américain, au nom de la défense des intérêts des travailleurs locaux. Face, d'une part, à l'émergence d'organisations syndicales de travailleurs immigrants aux USA et, d'autre part, à une perte grandissante d'influence en contexte de mondialisation des échanges, certains de ces syndicats ont amorcé un changement radical de stratégie à partir des années 1990. Désormais, la très puissante centrale syndicale AFL-CIO prône le soutien aux travailleurs immigrés et s'associe aux groupes qui réclament la régularisation massive des sans-papiers. Il semble que cette stratégie ait commencé à porter ces fruits, le taux de syndicalisation des immigrants d'origine hispanique en particulier étant en forte hausse ces dernières années (Sauviat, 2003 : 10-13).

10. Terme inventé par Stanley Reiter au début des années 1960, pour désigner ce que l'on appelle par ailleurs la *new economic history*. Cette sous-discipline de la science économique consiste à appliquer la théorie économique orthodoxe à des faits historiques, à l'aide de techniques propres à l'économétrie.

11. Dans un court métrage qui s'inspire d'un film promotionnel des années 1940 vantant le *Bracero Program* (« *Why braceros ?* »), le cinéaste américain Alex Rivera imagine avec une ironie mordante une solution plus efficace encore pour importer la force de travail mexicaine sans les Mexicains. Il s'agit de recourir à des robots travaillant dans les champs états-uniens et dirigés à distance, via Internet, par des travailleurs mexicains restés de l'autre côté de la frontière (Alex Rivera, « *Why Cybraceros ?* », 1997). Rivera reprend et développe cette idée dans son dernier film : « *Sleep Dealer* » (2008).

12. En 2001, un recours collectif contre les gouvernements américains et mexicains a été intenté au nom de 300000 braceros et de leurs descendants pour récupérer des retenues sur salaires qui auraient dû être reversées aux intéressés. D'après la défense, la somme totale de ces retenues qui ont littéralement disparu dans la nature s'élèverait à 500 millions de dollars. (Nous remercions Sonia Delgado Galvez de nous avoir signalé cet événement).

13. Titre de l'un des classiques de la littérature du management des années 1960 : Douglas McGregor, *La dimension humaine de l'entreprise*, Paris, Gauthier-Villars, 1969.

14. La fin du capitalisme industriel et la montée en puissance d'un capitalisme que l'on peut qualifier de « cognitif » peut aussi représenter une occasion d'émancipation. Dès lors que le savoir et les connaissances sont sources de profit, il est possible (avec une bonne dose d'optimisme) d'envisager un rééquilibrage du rapport de force entre employeurs et employés. Mais cela ne se fera pas sans le secours de l'État. Sur ces questions voir notamment Negri et Vercellone (2008).

## RÉSUMÉS

Pour Karl Polanyi, la société de marché est impossible, car elle suppose de traiter le travail, la terre et la monnaie comme des marchandises, ce qui ne peut qu'être destructeur de la société. A partir d'une analyse de l'utilisation de la main d'œuvre mexicaine par les employeurs américains depuis 100 ans, nous tentons de montrer que cette marchandisation est tout à fait possible en ce qui concerne le travail. Elle consiste, dans son principe, à réduire l'être humain à sa seule force de travail, tout en restant dans le cadre formel du salariat. Dans le cas des travailleurs mexicains, qu'il s'agisse d'ouvriers agricoles bénéficiant d'un contrat de travail temporaire sur le sol américain, d'employés de maquiladoras sur le sol mexicain ou de travailleurs sans-papiers vivant

aux États-Unis, la frontière territoriale entre les deux pays apparaît comme un moyen particulièrement efficace pour accomplir cette réduction. C'est dire aussi que cette marchandisation du travail n'est pas forcément la conséquence de la mise en place de marchés autorégulateurs, contrairement à ce que soutient Polanyi.

For Karl Polanyi, market society is impossible, since it supposes that work, land and money be treated as merchandise, which can only destroy society. On the basis of the analysis of the utilisation of Mexican labor by US firms over 100 years, this paper tries to show that marchandisation is quite possible as concerns work. It reduces the human being to his sole work force, while staying in the formal context of salaried work. In the case of Mexican workers, whether it be farm workers with temporary contracts in the US, or employees of maquiladoras on the Mexican soil, or illegal workers in the US, the territorial frontier between the two countries appears a particularly efficient way to accomplish this reduction. The marchandisation of work is not necessarily the consequence of the establishment of autoregulating markets, contrarily to what is put forward by Polanyi.

## INDEX

**Mots-clés** : marchandisation, travail, travailleurs mexicains, Mexique, marchés

**Keywords** : marchandisation, work, mexican labor, Mexico, markets

## AUTEUR

**YVES-MARIE ABRAHAM**

HEC Montréal, yves-marie.abraham@hec.ca